

Fédération Française des Artistes Prestidigitateurs (F.F.A.P.)

Rapport de la commission aux comptes.

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Française des Artistes Prestidigitateurs, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils sont joints à la convocation à l'assemblée fédérale qui se tiendra le 6 avril 2024.

Ces comptes ont été arrêtés par le bureau de la fédération sur les bases des éléments disponibles à cette date par le trésorier Noël Decreton.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice de cette mission et estimons que les éléments que nous avons collectés et mis à notre disposition sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Notre contrôle a été réalisé dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables.

Les règles comptables sont appliquées rigoureusement par le trésorier ce qui donne une réelle situation financière de notre association.

La commission considère que les comptes annuels présentent une image fidèle et ne comportent pas d'anomalies significatives provenant de fraudes ou résultant d'erreurs.

Si après avoir pris connaissance de ces différents états de chiffres (Bilan, tableau des immobilisations, et compte d'exploitation arrêtés à la date du 31/12/2023 qui affichent un résultat bénéficiaire de 38 668.74 € pour l'exercice 2023 et sans observation de votre part, nous vous proposons d'arrêter la situation de cet exercice sur ces montants, et de donner quitus au trésorier pour sa gestion.

Structure congrès : Nous rappelons qu'il s'agit du plus gros budget de la fédération et qu'il y a lieu d'y apporter une rigueur particulière. Quelques irrégularités ont été détectées, mais rectifiées après échange avec les intéressés.

Nous avons remarqué une mauvaise répartition de la recette du bar du congrès de la Grande Motte. L'ensemble des dépenses, recettes de celui-ci aurait du être intégré dans les comptes congrès et ne pas donner lieu à un compte particulier. Il est de la responsabilité du président de la FFAP de remédier à cette situation.

Conformément à sa mission, la commission peut faire des propositions afin d'aider à une meilleure gestion de la fédération.

Equipes de France : Comme déjà dit l'année passée, Il serait indispensable, voire obligatoire que les deux équipes de France s'alignent sur les mêmes règles dans un souci d'équité. Par exemple les stagiaires de close-up ne paient aucune participation.

La commission aux comptes,

Sébastien Crunelle / Jean Paul Deroy / Joël Hennessy

Pour Rappel : Jean Paul Deroy et Joël Hennessy sont démissionnaires de la commission de contrôle.

Ils ont acceptés à titre exceptionnel d'assurer ce travail pour 2023 afin de ne pas perturber le fonctionnement légal de la Fédération.